

Le mouvement d'étatisation promu par la minorité arménienne du Haut-Karabagh

La souveraineté imparfaite comme instrument politique de « dégel » du conflit

Mathieu Petithomme

Volume 29, numéro 1, 2010

Minorités, langue et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039961ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039961ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Petithomme, M. (2010). Le mouvement d'étatisation promu par la minorité arménienne du Haut-Karabagh : la souveraineté imparfaite comme instrument politique de « dégel » du conflit. *Politique et Sociétés*, 29(1), 203–230. <https://doi.org/10.7202/039961ar>

Résumé de l'article

L'étude empirique de la construction d'une structure de gouvernance autonome par la minorité arménienne d'Azerbaïdjan permet de dépasser plusieurs arguments conventionnels. Au-delà du « gel » diplomatique du conflit, la dynamique d'étatisation du Haut-Karabagh transforme les équilibres internes, contribuant à modifier les conditions de la résolution du conflit. La continuité du statu quo diplomatique conduit à un décalage croissant entre les accords politiques négociés par les parties et la capacité réelle à les appliquer sur le terrain, ne faisant qu'ouvrir une structure d'opportunité favorable à l'émergence d'un État *de facto*. L'objectif de l'entité politique autonome n'est pas de négocier la division des pouvoirs étatiques au sein du territoire azerbaïdjanais, mais bien de sortir de cet État. La résolution du conflit ne dépend donc pas simplement de facteurs externes, ceux-ci se combinant avec des enjeux internes qui renforcent la prévalence du statu quo. Le conflit n'est donc pas « gelé », la situation sur le terrain étant aujourd'hui très différente de celle en vigueur lors du cessez-le-feu de 1994. La force de l'inertie est avant tout une stratégie politique visant à favoriser dans la pratique une politique du fait accompli pourtant diplomatiquement inacceptable et à imposer *de jure* une souveraineté *de facto* imparfaite.

NOTES DE RECHERCHES

LE MOUVEMENT D'ÉTATISATION PROMU PAR LA MINORITÉ ARMÉNIENNE DU HAUT-KARABAGH

LA SOUVERAINETÉ IMPARFAITE COMME INSTRUMENT POLITIQUE DE « DÉGEL » DU CONFLIT*

Mathieu Petithomme
Institut universitaire européen
mathieu.petithomme@eui.eu

En 1988, un conflit jusqu'alors larvé éclate en Azerbaïdjan soviétique ; la minorité arménienne du Haut-Karabagh, profitant de la *perestroïka*, se déclare en sécession le 12 juin 1988. Face à l'expansionnisme de l'Arménie, les Azéris revendiquent le rattachement du Haut-Karabagh à leur territoire, estimant que celui-ci ne soit peuplé d'Arméniens que par l'effet d'une politique de colonisation remontant aux Romanov. Les Arméniens prétendent que ce territoire arménien à 94 % au moment de la création de la République socialiste soviétique (RSS) d'Azerbaïdjan en 1920 a été rattaché à ce nouvel État pour ne pas déplaire à la Turquie d'Atatürk, en ne créant pas un État, certes soviétique mais aussi arménien, qui ne soit trop puissant¹. L'Arménie se serait donc engagée à défendre la minorité arménienne du Haut-Karabagh contre les discriminations imposées par Bakou². Les deux parties

* Je tiens particulièrement à remercier les deux évaluateurs anonymes de ce texte, de même que Linda Cardinal, Dominique Arel, Jessica Allina-Pissano et Emin Poljarevic de leurs commentaires respectifs et de leur gentillesse.

1. Hélène Carrère d'Encausse, 1978, *L'Empire éclaté*, Paris, Flammarion, p. 310; Taline Ter-Sarkissian, 1988, « La question des nationalités à l'Est », *Hommes et Migrations*, n° 1115, Paris, p. 13; Pierre Robert Baduel, 1990, « L'esclavage des frontières ou l'État et l'interpellation nationalitaire », *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 48/49, p. 2-5.
2. Hratch Tchilingarian, 1999, « Nagorno-Karabakh: Transition and the Elite », *Central Asian Survey*, vol. 18, n° 4, p. 441-445.

considèrent le territoire comme « sacré », étant « un symbole des aspirations nationales et de l'hostilité envers l'autre »³. Depuis le cessez-le-feu de mai 1994, ce que nous considérons comme le gouvernement autonome du Haut-Karabagh (GAHK) contrôle et administre l'enclave, de telle sorte que la République du Haut-Karabagh (RHK) demeure un *État de facto* à la souveraineté imparfaite. Alors que la RHK constitue une zone grise, un État paria au statut gelé et indéfini au ban de la communauté internationale, les élites politiques du GAHK tentent de développer un processus d'institutionnalisation et d'étatisation sur le terrain. Bien que la RHK demeure un « État virtuel » dépourvu de reconnaissance juridique, cela n'empêche pas pour autant l'entité d'exister de manière indépendante dans les faits, l'étatisation promue par le GAHK forgeant une souveraineté interne par le contrôle du territoire et de la population⁴.

En ce sens, dans quelle mesure le mouvement d'étatisation promu par le GAHK contredit-il la logique du « gel » du conflit en modifiant les conditions de sa résolution ? Selon Stephen Krasner, la souveraineté fait référence aux notions de contrôle et d'exercice d'une autorité politique sur un territoire donné⁵. En s'intéressant aux « États faibles », Richard H. Jackson et Stephen Rosberg ont de même souligné comment certains États pouvaient être reconnus internationalement comme tels, et donc pourvus d'une « souveraineté externe », bien qu'ils ne soient que partiellement en mesure d'exercer leur « souveraineté interne » sur le terrain, à travers l'exercice d'un monopole de la violence physique légitime sur leur territoire⁶. La caractéristique des États *de facto* suit exactement la logique inverse : capables de contrôler un territoire donné et de l'administrer en tant qu'entité politique autonome, ils ne bénéficient pas pour autant d'une reconnaissance internationale consensuelle. Suivant Scott Pegg,

l'État *de facto* existe où émerge un leadership politique organisé ayant accédé au pouvoir grâce à un certain degré de capacité propre, qui bénéficie d'un soutien populaire et qui a mis en

-
3. Olivier Roy, 1989, « Caucase et Asie centrale soviétique : vers la balkanisation », *Politique Étrangère*, vol. 54, n° 3, p. 463.
 4. Sévag Torossian, 2005, *Le Haut-Karabakh arménien. Un État virtuel ?*, Paris, L'Harmattan.
 5. Stephen Krasner, 1999, *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press.
 6. Richard H. Jackson et Charles G. Rosberg, 1986, « Sovereignty and Underdevelopment : Juridical Statehood in the African Crisis », *Journal of Modern African Studies*, vol. 24, n° 1, p. 30 ; Richard H. Jackson et Charles G. Rosberg, 1982, « Why Africa's Weak States Persist : The Empirical and the Juridical in Statehood », *World Politics*, vol. 35, n° 1, p. 1-24.

Résumé. L'étude empirique de la construction d'une structure de gouvernance autonome par la minorité arménienne d'Azerbaïdjan permet de dépasser plusieurs arguments conventionnels. Au-delà du «gel» diplomatique du conflit, la dynamique d'étatisation du Haut-Karabagh transforme les équilibres internes, contribuant à modifier les conditions de la résolution du conflit. La continuité du statu quo diplomatique conduit à un décalage croissant entre les accords politiques négociés par les parties et la capacité réelle à les appliquer sur le terrain, ne faisant qu'ouvrir une structure d'opportunité favorable à l'émergence d'un État *de facto*. L'objectif de l'entité politique autonome n'est pas de négocier la division des pouvoirs étatiques au sein du territoire azerbaïdjanais, mais bien de sortir de cet État. La résolution du conflit ne dépend donc pas simplement de facteurs externes, ceux-ci se combinant avec des enjeux internes qui renforcent la prévalence du statu quo. Le conflit n'est donc pas «gelé», la situation sur le terrain étant aujourd'hui très différente de celle en vigueur lors du cessez-le-feu de 1994. La force de l'inertie est avant tout une stratégie politique visant à favoriser dans la pratique une politique du fait accompli pourtant diplomatiquement inacceptable et à imposer *de jure* une souveraineté *de facto* imparfaite.

Abstract. The empirical study of the construction of an autonomous structure of governance by the Armenian minority in Azerbaijan enables to bypass several conventional arguments. Beyond a “frozen” diplomatic conflict, the state-building dynamic of the Nagorno-Karabakh transforms internal equilibriums, which contributes to modify the conditions of conflict resolution. The continuity of the diplomatic status quo leads to widen the gap between the political agreements negotiated by the protagonists and the actual capacity to implement them on the ground, which opens a favourable structure of opportunity to the emergence of a *de facto* state. The aim of the autonomous political entity is not to negotiate the division of state powers within the Azerbaijani state, but to exit this state. Conflict resolution does not only depend on external factors, which are combined with internal issues and reinforce the prevalence of the status quo. Thus, the conflict is not “frozen,” the situation on the ground being quite different today from that of the 1994 ceasefire. The force of inertia is first and foremost a political strategy aimed at favouring in practice a policy of the accomplished fact though diplomatically unacceptable, and imposing *de jure* a sovereignty *de facto* imperfect.

œuvre une capacité suffisante pour fournir des services gouvernementaux à une population donnée au sein d'une aire territoriale définie, sur laquelle un contrôle effectif est maintenu sur une temporalité importante. L'État *de facto* se considère comme étant capable d'entrer en relation avec d'autres États et cherche à obtenir une indépendance constitutionnelle complète et une large reconnaissance internationale en tant qu'État souverain. Il

est cependant incapable d'obtenir un degré substantiel de reconnaissance et demeure donc illégitime aux yeux de la communauté internationale⁷.

Pour des raisons tant sociodémographiques qu'historiques et militaires, les Arméniens du Haut-Karabagh ont réussi à assurer le contrôle d'une région territorialement définie après la guerre, de même qu'à exercer une autorité effective, exclusive et persistante dans le temps sur ce territoire. Le mouvement d'étatisation entend compenser la faiblesse d'un État juridiquement non reconnu, par la création d'un État au sens sociologique, c'est-à-dire qui réunirait les principaux éléments constitutifs de l'État par la force du fait accompli. La souveraineté de l'État *de facto* du Haut-Karabagh demeure néanmoins imparfaite puisque la légitimité de la RHK et sa souveraineté « externe » demeurent sous tension. L'indéfinition du statut futur de la RHK favorise la consolidation d'une souveraineté imparfaite, puisque l'identité politique de celle-ci demeure tiraillée par le va-et-vient permanent entre la *question nationale* et le rattachement possible à l'Arménie, d'une part, et la *question étatique* présidant à la construction d'une entité « karabaghienne » différenciée, d'autre part. Notre analyse ne porte donc pas tant sur la question de la *légitimité* du monopole de la violence physique de la RHK, au sens de Max Weber, que sur les effets de la consolidation de cette autonomie politique sur la modification des conditions de résolution du conflit⁸.

Notre analyse s'appuie par ailleurs sur une variété de sources primaires, des entretiens en anglais en face à face avec des membres de la diaspora, des entretiens téléphoniques ou par Internet avec des personnels administratifs ou des journalistes arméniens, ainsi que l'analyse de sondages et de documents officiels relatifs à la RHK. La collection de ces données pour l'étude de cas a été principalement effectuée depuis Florence durant l'année 2008. La plupart des travaux portant sur les entités contestées se centrent exclusivement sur le « gel politique » du conflit, en référence au statu quo diplomatique, forgeant un présupposé qui consiste à assimiler *gel politique au niveau international* et *gel sociologique au niveau interne*⁹. Au contraire, en contrepoint de l'accep-

7. Scott Pegg, 1998, *International Society and the De Facto State*, Ashgate, Aldershot, p. 26. NOTE : Toutes les citations dont la source est anglaise sont des traductions libres.

8. Max Weber, 1978, *Economy and Society*, Berkeley, University of California Press, p. 54.

9. Voir, par exemple : Christopher Borgen, 2007, « Imagining Sovereignty, Managing Secession : The Legal Geography of Eurasia's Frozen Conflicts », *Review of International Law*, vol. 23, p. 477-493 ; Mykola Kapitonenko, 2009, « Resolving Post-Soviet "Frozen Conflicts" : Is Regional Integration

tion conventionnelle, cet article développe l'hypothèse de travail suivant laquelle l'absence de résolution diplomatique du conflit engendre paradoxalement une structure d'opportunité favorable à la consolidation d'un processus d'étatisation visant à instituer un gouvernement effectif qui rend de plus en plus problématique le retour à la situation antérieure. La variable temporelle ne fait donc que favoriser le processus sociologique d'institutionnalisation d'un État *de facto*, territorialement défini, militairement défendu et politiquement autonome : les développements internes à l'enclave contredisent l'idée du « gel » de la contention, car ils transforment durablement la réalité politique sur le terrain, modifiant indirectement les cartes d'une éventuelle résolution du conflit. Le contrôle territorial et de la population, de même que l'exercice d'une autorité politique exclusive, tendent ainsi à compenser l'absence de souveraineté, car, loin d'être immobiles, les autorités politiques de l'État *de facto* peuvent bénéficier du statu quo pour tenter de faire évoluer leurs structures de gouvernance. L'hypothèse de l'usage de la souveraineté imparfaite comme instrument politique de transformation de la réalité sociologique de l'entité contestée peut être testée en s'appuyant sur trois éléments centraux du mouvement d'étatisation : le contrôle territorial et la défense militaire de l'enclave qui institue une souveraineté interne, l'institutionnalisation d'une autorité politique indépendante qui engendre une effectivité gouvernementale et le contrôle de la population appuyé par la légitimation populaire de celui-ci.

LE CONTRÔLE TERRITORIAL DU HAUT-KARABAGH ET LA FORCE DU FAIT ACCOMPLI: VERS L'INSTAURATION D'UNE SOUVERAINETÉ INTERNE ?

Le premier élément central du mouvement d'étatisation du Haut-Karabagh est lié au contrôle territorial et à la défense de la République autoproclamée, puisque la victoire des forces arméniennes sur le terrain a *de facto* forgé une « souveraineté interne », en excluant l'Azerbaïdjan de l'exercice du pouvoir politique au sein du territoire contesté. Le Haut-Karabagh soulève donc un paradoxe entre, d'une part, la revendication juridique de la légitimité du contrôle territorial de l'entité par l'Azerbaïdjan et, d'autre part, l'effectivité du contrôle du territoire par le GAHK. Il s'agit donc d'abord de souligner la persistance d'un gel diplomatique dans la définition du statut juridique du territoire qui perdure dans le temps, avant de considérer le développement parallèle d'un dégel sociologique lié à l'affirmation d'un contrôle territorial interne.

Le gel diplomatique dans la définition du statut juridique du territoire

Tout d'abord, sur le plan politique, depuis le cessez-le-feu de 1994 il existe un gel diplomatique quant à la définition du territoire. Seules trois propositions concrètes ont été formulées depuis 1992 avant d'être rejetées par l'une ou l'autre partie. Le Conseil de sécurité de l'ONU (Organisation des Nations Unies) n'a d'ailleurs adopté que quatre résolutions entre avril et décembre 1993, durant la période des affrontements militaires, avant de s'effacer devant un organe plus modeste, l'OSCE (The Organization for Security and Co-operation in Europe) à travers le Groupe de Minsk. À long terme, il ne semble exister que trois orientations possibles, l'indépendance, le rattachement à l'Arménie ou l'autonomie au sein de l'Azerbaïdjan, même si aucune d'entre elles ne paraît satisfaisante en tant que telle. Le dilemme semble insoluble puisqu'il existe un double décalage, d'une part entre la demande d'indépendance ou de rattachement et les principes du droit international relatifs à la sécession et l'intégrité territoriale des États et, d'autre part, entre le modèle d'une région autonome et l'exclusion de fait de l'Azerbaïdjan du contrôle territorial du Haut-Karabagh. La question de la définition du statut juridique du territoire donne donc lieu à des argumentations normatives concurrentes qui s'appuient sur des principes de légitimité tout autant recevables.

D'un côté, le GAHK évoque *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* et *l'illégitimité de l'autorité azérie* en raison des *discriminations passées vis-à-vis des Arméniens du Haut-Karabagh*. L'affirmation de ce principe de légitimité relatif à une oppression subie se retrouve par exemple dans le cas des Albanais du Kosovo vis-à-vis du gouvernement serbe. Stepanakert se fonde ainsi sur les principes VII et VIII de la déclaration d'Helsinki du 1^{er} août 1975 pour souligner que l'Azerbaïdjan n'aurait pas permis « aux minorités vivant sur son territoire » d'accéder à « l'égalité devant la loi et le respect des droits de la personne »¹⁰. Cette position est résumée par un jeune Arménien qui évoque bien la légitimation de la sécession sur la base du sentiment d'injustice :

10. Le huitième principe de la Conférence d'Helsinki stipule que « tous les peuples ont le droit, en complète liberté, de déterminer, quand et comment ils désirent, leur statut interne et externe, sans aucune interférence extérieure, ainsi qu'à poursuivre comme ils entendent leur développement politique, économique, social et culturel ». (Voir Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la Sécurité et la Coopération en Europe, 1^{er} août 1975, Helsinki, p. 33.)

Tant sous l'Union soviétique que depuis sa désintégration, l'Azerbaïdjan reste un pays autoritaire qui ne respecte pas les libertés fondamentales comme celles relatives aux droits de l'homme et à la libre expression de ses citoyens. Le pays est aussi traversé par des courants extrémistes religieux influents. Il est improbable que la minorité arménienne d'Azerbaïdjan puisse un jour jouir de droits culturels, religieux et, encore moins, politiques. Dans ces conditions, la majorité des Arméniens du Karabagh préfèrent vivre libres dans un État non reconnu plutôt qu'opprimés au sein d'un régime qui les rejettent¹¹.

En opposition, l'Azerbaïdjan invoque le *respect de son intégrité territoriale* en s'appuyant sur le principe III qui stipule que « les frontières d'un autre État sont inviolables » et qu'« aucun État ne doit agir pour diviser ou usurper une partie ou tout le territoire d'un autre État ». Pour Bakou, le compromis maximal serait de définir un statut particulier « de région avec le maximum d'autonomie possible », expliquant par exemple la création en 1995 de sept districts électoraux censés permettre une représentation au Parlement azerbaïdjanais des territoires occupés autour de l'ancien Oblast autonome du Haut-Karabagh (OAHK) puis d'une circonscription incluant Stepanakert. L'Azerbaïdjan joue sur le conservatisme de la communauté internationale dans la redéfinition des frontières, un débat ravivé par le cas du Kosovo et la division des membres de l'ONU sur l'opportunité d'une reconnaissance. La position de l'Azerbaïdjan est illustrée par une récente résolution présentée unilatéralement à l'Assemblée générale de l'ONU au sein de laquelle Bakou déclare :

la communauté internationale doit apporter un message clair selon lequel l'acquisition d'un territoire souverain par la force ne sera jamais justifiée [...] Le droit international avait prévu un dénominateur commun pour la résolution des conflits. Ce dénominateur commun est le principe du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inadmissibilité de la sécession unilatérale d'un État. L'autodétermination ne doit pas violer l'intégrité territoriale et ne doit pas être considérée comme une invitation au séparatisme¹².

11. Entretien réalisé avec un étudiant arménien résidant en Italie, le 31 mars 2008, une heure [traduit de l'anglais].

12. Assemblée générale des Nations Unies, 62^e session, 86^e séance plénière, AG/10693, « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés », projet de résolution A/62/L.42, 14 mars 2008.

Le gouvernement azerbaïdjanais refuse ainsi catégoriquement d'établir un simple contact diplomatique avec les autorités de Stepanakert, considérant que le contentieux soit de nature interétatique entre Erevan et Bakou. Cette situation de marginalisation du GAHK favorise la méfiance des Arméniens du Karabagh à l'égard d'une possible « autonomie » au sein de l'Azerbaïdjan, qui signifierait pour eux une forme de colonialisme masqué. Cela renforce aussi la prédominance du statu quo aussi longtemps que le GAHK sera capable de contrôler le territoire qu'il revendique. Comme le souligne le président de la RHK Arkady Goukasian en décembre 2006,

La propagande anti-arménienne du gouvernement azerbaïdjanais témoigne de sa résistance et de son incapacité à prendre en compte les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Sans la participation du Haut-Karabagh en tant que partie au conflit durant les négociations, aucune solution finale ni règlement diplomatique n'est possible¹³.

Le puzzle du Haut-Karabagh est donc diplomatiquement dans l'impasse. Le rapport de force sur le terrain empêche l'Azerbaïdjan de gouverner l'entité, mais la non-reconnaissance du GAHK rend le statu quo plus attrayant pour Bakou qu'un dialogue politique pouvant conduire à un référendum soutenu par la communauté internationale qui entérinerait la sécession de la majorité arménienne. Comme le démontrent les cas de l'Erythrée, du Timor oriental et du Kosovo ou au contraire ceux de la Tchétchénie ou du Somaliland, l'acceptation de l'accès à l'indépendance d'un territoire demeure une question purement politique. La variable temporelle renforce néanmoins une différenciation croissante entre la *légitimité juridique du contrôle territorial* revendiqué par l'Azerbaïdjan et l'*effectivité pratique du contrôle territorial* exercé par le GAHK. L'instauration d'un contrôle territorial autonome effectif fait ainsi évoluer et « dégeler » la situation sur le terrain, tout en engendrant un décalage croissant entre les développements internes et le statu quo diplomatique externe.

13. Office of the Nagorno-Karabakh Republic in the USA, décembre 2001, « President Ghoukassian Requests an OSCE Facts-finding Mission To Be Sent to Nagorno Karabakh », *Artsakh Newsletter*, vol. 3, n° 12, Washington, [<http://www.nkrusa.org>], consulté le 9 mai 2008.

Le dégel sociologique lié à l'affirmation d'un contrôle territorial et d'une souveraineté interne

Le contrôle territorial exercé par le GAHK contribue en effet à institutionnaliser une souveraineté interne par un processus de verrouillage externe qui exclut l'Azerbaïdjan de l'exercice du pouvoir politique. Ce processus sociologique est intimement lié aux stratégies des acteurs politiques locaux visant à instaurer dans le temps une défense effective du territoire. Il s'agit donc d'abord de considérer le *rôle central de l'armée dans la défense d'une souveraineté interne*, avant de souligner l'*étendue du contrôle effectif exercé par le GAHK*.

La construction concrète de l'État du Haut-Karabagh trouve son origine dans le conflit armé en lui-même, puisque celui-ci est à l'origine de la formation de l'armée, première institution de la RHK. De 1991, date de la naissance de la République auto-proclamée jusqu'au cessez-le-feu de 1994, la fusion des milices d'autodéfense dans le cadre de la formation du *Comité de défense du Haut-Karabagh* dirigé par Ter Petrossian a permis l'institutionnalisation progressive d'une armée nationale, instrument principal de défense de la souveraineté interne du territoire. L'existence d'un danger extérieur permanent a ainsi joué le rôle de catalyseur de l'institutionnalisation de la fonction de contrôle militaire de la RHK. Dès les premières manifestations à Erevan, la défense du Haut-Karabagh a d'abord permis de forger un consensus nationaliste en Arménie: «le mouvement d'étatisation du Karabagh est aussi un instrument au service de la cause arménienne, au service de la construction de l'État arménien en lui-même»¹⁴. L'État apparaît à la fois comme un instrument de rejet de l'Azerbaïdjan et un tremplin pour la renaissance nationale arménienne à la suite de la dissolution de l'URSS, de telle sorte que l'implication de l'armée arménienne au côté de la guérilla du Haut-Karabagh sera décisive¹⁵. Pour autant, à la suite du cessez-le-feu signé par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Russie et le commandant des forces armées du Haut-Karabagh en mai 1994, la conversion du mouvement de libération nationale du territoire en armée à part entière a permis au GAHK d'affirmer son autonomie militaire tant vis-à-vis de l'Azerbaïdjan que de l'Arménie.

14. Torossian, *Le Haut-Karabakh arménien. Un État virtuel?*, p. 76.

15. Gary Bertsch, Cassady Craft, Scott Jones et Michael Beck (dir.), 1999, *Crossroads and Conflict: Security and Foreign Policy in the Caucasus and Central Asia*, London, Routledge, p. 167; Robert Debner, 1992, *Bloodshed in the Caucasus: Escalation of the Armed Conflict in Nagorno-Karabakh*, New York, Helsinki Watch, p. 19-21.

Les autorités de Stepanakert contrôlent ainsi l'enclave montagnaise, mais aussi onze provinces azéries, soit 9 % du territoire azerbaïdjanais (14 % avec l'enclave). Même si, par le conflit, le processus enclenché de constitution d'une armée autonome de la RHK s'affirme au fil du temps, ses liens avec la « mère-patrie » demeurent néanmoins importants, puisque l'armée du Haut-Karabagh est composée de 18 500 soldats, dont environ 10 000 militaires provenant d'Arménie. Le GAHK peut néanmoins mobiliser de 20 000 à 30 000 réservistes locaux. Le commandement en chef des forces armées dépend de plus exclusivement de Stepanakert, les ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères étant placés sous l'autorité directe du président de la République, ce qui renforce le présidentielisme, mais permet de créer un consensus sur la défense du territoire entre le GAHK et l'opposition parlementaire. En pratique, la RHK est techniquement toujours en guerre, la loi martiale étant renouvelée chaque année par décret à la suite d'une demande présidentielle et après accord du Parlement¹⁶. De fait, le Haut-Karabagh demeure l'une des sociétés les plus militarisées au monde, comptant environ 6,5 % de personnes armées, alors que, à titre de comparaison, il est estimé qu'environ 1,5 % de la population de l'Arménie puisse être armée contre 0,84 % pour l'Azerbaïdjan¹⁷.

Ce mouvement d'institutionnalisation d'une armée autonome a non seulement permis de préserver la défense de la souveraineté interne du Haut-Karabagh, mais aussi d'étendre le contrôle territorial effectif exercé par le GAHK. Comme le montre le tableau 1, le contrôle exercé par le GAHK a progressé de 5,1 % du territoire azerbaïdjanais en 1988 pour atteindre environ 13,4 % aujourd'hui¹⁸. En 2008, cet ensemble territorial se décom-

16. À ce sujet, l'alinéa 14 de l'article 68 de la Constitution reconnaît cette possibilité, stipulant que « Le Président de la république, dans le cas d'une attaque armée, d'un danger imminent à l'encontre de la république ou d'une déclaration de guerre, déclare la loi martiale et peut demander une mobilisation partielle ou générale de la population tout en décidant de l'usage des forces armées. » (*Constitution de la République du Haut-Karabagh*, Ministère des Affaires étrangères de la RHK, Stepanakert, [<http://www.nkr.am/eng/mid/struk.htm>], consulté le 10 avril 2008.)

17. Voir Federation of American Scientists, « Military Expenditures, Armed Forces, Population and their Ratios, by Group and Country, 1989-1999 », [<http://www.fas.org/asmp/profiles/wmeat/WMEAT99-00/08-Table1.pdf>], consulté le 12 mars 2008.

18. Le tableau a été construit et actualisé par l'auteur à partir de Thomas De Waal, 2003, *Black Garden: Armenia and Azerbaijan Through Peace and War*, New York, New York University Press, p. 14. Les pourcentages des différents territoires occupés par la Haut-Karabagh ont été calculés en fonction de l'étendue sur le terrain.

posait en deux parties, le contrôle de 92,5 % de l'ancien OAHK d'une part, soit 4,7 % du territoire azerbaïdjanais, et celui de 8,7 % de territoires occupés d'autre part. Le GAHK a non seulement réussi à défendre son monopole de la violence sur la majeure partie du Haut-Karabagh, mais a de même étendu son contrôle sur plusieurs zones frontalières afin d'élargir la « zone tampon » qui le sépare du reste de l'Azerbaïdjan : le Haut-Karabagh au sens strict ne constitue aujourd'hui qu'environ un tiers des territoires contrôlés¹⁹. Le GAHK ne revendique pas en tant que tel le fait que tous les territoires occupés doivent faire partie de la RHK, défendant que leur contrôle soit nécessaire dans la période transitoire devant mener à la définition finale du statut du Haut-Karabagh, parce que l'Azerbaïdjan n'exclurait pas l'option d'une nouvelle guerre. Suivant la même logique selon laquelle la meilleure défense de la question nationale arménienne devient la mise en avant de la question étatique « karabaghienne », le GAHK utilise l'occupation de territoires azéris pour mieux défendre et monnayer à terme l'autonomie et la séparation du Haut-Karabagh. Le GAHK considère que le district de Getashen et la région du Shahumian relèvent aussi de sa souveraineté parce qu'ils ont déclaré leur sécession de l'Union soviétique en 1991. De même, bien que n'ayant jamais fait partie de l'OAHK et ayant été très faiblement peuplé d'Arméniens avant la guerre, le district de Latchine et son corridor reliant le Haut-Karabagh à l'Arménie « ne peut pas faire l'objet de compromis parce qu'il relie le Karabagh avec le monde extérieur »²⁰. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que l'effectivité du contrôle territorial exercé par le GAHK, non seulement sur le Haut-Karabagh lui-même mais aussi au sein des territoires adjacents, a eu pour effet d'exclure l'Azerbaïdjan de la gouvernance du territoire depuis 1994, ce qui contribue à rendre chaque fois plus problématique, voire impossible, le retour pratique de l'autorité azérie.

19. Quant à elle, en 1991, l'armée azerbaïdjanaise contrôlait 15 % de l'OAHK et détient toujours aujourd'hui environ 7,5 % du territoire, soit 329 kilomètres carrés, notamment les districts de Martuni, de Martaket et de Getashen et la région autrefois nommée Shahumian, situés au nord-est de l'OAHK. (De Waal, *Black Garden...*, *op. cit.*)

20. Entretien avec le président *de facto* du Haut-Karabagh, Arkadi Ghoukassian, retranscrit par *Al Plus News*, 15 juillet 2005, [<http://www.alplus.am/eng/?go=issue&id=30698>], consulté le 3 avril 2008.

Tableau 1. Le contrôle territorial du Haut-Karabagh (1988-2008)

| | | % du territoire azerbaïdjanais | Étendue sur le terrain |
|--|---|-----------------------------------|-----------------------------|
| Total des territoires contrôlés par le gouvernement autonome du Haut-Karabagh | En 1988 (Oblast autonome du Haut-Karabagh) | 5,1 % | 4 388 km ² |
| | En 2008 (Haut-Karabagh et territoires occupés) | 13,4 % | 11 722 km ² |
| Contrôle de l'OAHK | En 1988 | 5,1 % | 4 388 km ² |
| | En 2008 | 4,7 % | 4 061 km ² |
| Territoires occupés par le Haut-Karabagh au-delà de l'OAHK | District de Kelbajar | 2,2 % | 1 936 km ² |
| | District de Latchine | 2,1 % | 1 835 km ² |
| | District de Kubatly | 0,9 % | 802 km ² |
| | District de Jebraïl | 1,2 % | 1 050 km ² |
| | District de Zangelan | 0,8 % | 707 km ² |
| | 77 % du district d'Agdam | 1,0 % | 842 km ² |
| | 33 % du district de Fizuli | 0,5 % | 462 km ² |
| Total | | 8,7 % | 7 634 km² |

GOVERNANCE ET SOUVERAINETÉ IMPARFAITE DE LA RÉPUBLIQUE DU HAUT-KARABAGH: SYMBOLE D'UNE INDÉPENDANCE *DE FACTO* ?

Le mouvement d'étatisation promu par la minorité arménienne du Haut-Karabagh ne vise pas simplement à l'affirmation d'une souveraineté territoriale conquise par le rapport de force militaire. Depuis le cessez-le-feu, le mouvement d'étatisation est apparu comme l'instrument politique le plus effectif afin de transformer la réalité sociologique sur le terrain. Par la force des faits, le GAHK prétend instituer sa souveraineté, entendue comme une capacité concrète à exercer le pouvoir. De plus, au-delà des processus concrets d'institutionnalisation, l'usage de la symbolique de l'État permet d'«inventer» une entité politique différente. Toutefois, la persistance d'une ambiguïté entre le rattachement à l'Arménie ou l'indépendance font de la RHK une entité *de facto* autonome, mais néanmoins précaire, dont la souveraineté demeure ainsi imparfaite.

La souveraineté comme capacité concrète à exercer le pouvoir: l'étatisation par la force des faits

Le GAHK ne justifie pas seulement son indépendance par le contrôle territorial, mais aussi par l'organisation d'une entité politique autonome et sa capacité à s'autogouverner depuis 1991. Le

GAHK met d'abord en avant ce qu'il considère comme le déclin progressif de l'influence du pouvoir militaire, l'armée se trouvant officiellement sous le contrôle du pouvoir civil (*de facto*) depuis août 1992 et aux termes de l'article 1 de la Constitution de la RHK adoptée le 12 juin 2005²¹. Jusqu'en 2000, le rôle des militaires dans la vie politique de l'enclave demeurait indéniable, en raison des affrontements sporadiques le long de la ligne de contact, le blocus et la récente course à l'armement de Bakou, grâce à sa manne pétrolière, renforçant la perception d'un état de siège. Une rupture est intervenue en 2000 lorsque le commandant en chef des forces armées, Samuel Babayan, a été accusé d'avoir tenté d'organiser un assassinat contre le président Ghoukassian: sa condamnation à quatorze années de prison et les mesures prises à l'encontre de l'armée soulignent le déclin du rôle politique du pouvoir militaire, au profit de l'affirmation d'un pouvoir civil. Le GAHK cherche aussi à favoriser l'institutionnalisation d'un processus de démocratisation à travers l'organisation de quatre élections présidentielles (1996, 1997, 2002 et 2007), ayant permis deux fois l'alternance (en 1997 et en 2007), quatre élections parlementaires (1991, 1995, 2000 et 2005), ainsi que trois élections locales (1998, 2001 et 2004). Sept principaux partis politiques ont ainsi émergé depuis 1991 et le référendum sur l'indépendance du 10 décembre.

À la suite du cessez-le-feu, Robert Kotcharian fut nommé président par le Parlement le 22 janvier 1994, succédé le 1^{er} septembre 1997 par l'ancien ministre des Affaires étrangères de la RHK, Arkady Ghoukassian, réélu le 20 février 2003, puis remplacé par Bako Sahakyan le 14 octobre 2007. Avant 2000, la majorité parlementaire était constituée par une coalition entre le parti Armenian Revolutionary Federation-Dashnaktsutyun (ARF-D) et le Parti démocratique du Haut-Karabagh (PDHK), composé principalement d'anciennes élites soviétiques et d'hommes d'affaires locaux. Depuis 2005, le PDHK s'est allié avec le nouveau Parti pour la liberté de la mère patrie (PLMP), alors que l'ARF-D a formé une coalition d'opposition avec le Mouvement 88, un parti regroupant principalement des intellectuels et des représentants des médias locaux. Selon la commission électorale centrale de la RHK, en 2005, la coalition entre le PDHK (37,6 %) et le PLMP (26,7 %) a

21. En effet, selon les paragraphes 1 et 2 de l'article 11 de la Constitution de la RHK adoptée le 12 décembre 2005, «Les forces armées de la République du Haut-Karabagh assurent la sécurité de la République du Haut-Karabagh, sa défense, son intégrité territoriale et l'inviolabilité de ses frontières.» De même, «Les forces armées sont neutres en matière politique et ne peuvent agir que sous le contrôle du pouvoir civil.» (*Constitution de la République du Haut-Karabagh*, Ministère des Affaires étrangères de la RHK, Stepanakert, [<http://www.nkr.am/eng/mid/struk.htm>], consulté le 3 avril 2008.)

obtenu 64,3 % des suffrages, contre 24,4 % pour la coalition entre l'ARF-D et le Mouvement 88²². Malgré ses limites, ce processus d'institutionnalisation d'un « ordre politique en gestation », selon l'expression de Daniel Compagnon, contraste néanmoins avec la situation autoritaire qui prévaut en Azerbaïdjan²³. S'appuyant sur le contrôle du territoire et cherchant à développer l'image d'une entité en voie de démocratisation interne, les autorités du Haut-Karabagh se considèrent comme autonomes et souveraines, récusant toute interférence de l'Azerbaïdjan et prônant donc l'établissement de relations sur la base d'une égalité de statut. En 2006, après la déclaration du ministre des Affaires étrangères azerbaïdjanaïses, Elmar Mamedyarov, suivant lequel il serait possible d'octroyer « un degré très important d'autonomie » au territoire contesté, le ministre des Affaires étrangères de la RHK, Georgy Petrossian, répliqua alors en défendant :

Une telle déclaration, si elle ne correspond pas à un acte de propagande, soulignerait le fait que les dirigeants azerbaïdjanaïses sont prêts à une fédéralisation du pays. Pour autant, en ce qui concerne la RHK avec laquelle les dirigeants azéris continuent d'éviter d'entrer en contact, il est important de souligner que Bakou ne peut en aucun cas définir le statut du Haut-Karabagh, étant donné que l'Azerbaïdjan n'est pas compétent pour résoudre cette question. Le statut du Haut-Karabagh est défini de manière légale par les personnes vivant sur son territoire [...] Les officiels de Bakou continuent à ignorer les réalités existantes, à savoir que non seulement la RHK a protégé son droit à définir son propre destin durant la guerre, mais aussi que,

22. « Data on the Results of the Elections of Candidates for Deputy of the NKR National Assembly by Majority Constituency », *Central Electoral Commission*, The Republic of Nagorno-Karabakh, 19 juin 2005, [<http://www.elections.nkr.arm/>], consulté le 31 mars 2008.

23. En effet, à la suite des crises internes résultant du conflit, l'ancien chef du parti communiste (PCA), Heydar Aliev, a été élu président « à la soviétique », avec 98,8 % des suffrages en octobre 1993. Il dirigea le pays d'une main de fer de 1993 à 2003, avant de faire élire son fils Ilham Aliev à la présidence, lors des élections de 2003, tout en réprimant sévèrement l'opposition. D'autre part, l'expression d'« ordre politique en gestation » a été forgée par Daniel Compagnon au sujet d'une autre entité contestée, le Somaliland, qui cherche aussi à affirmer une souveraineté *de facto* depuis le début des années 1990, et ce, contrairement à l'instabilité qui prévaut au sud de la Somalie. (Voir Daniel Compagnon, 1993, « Somaliland, un ordre politique en gestation ? », *Politique Africaine*, n° 50, p. 9-20.)

pendant les quinze dernières années, ses citoyens et les partis politiques qui les représentent ont constamment réaffirmé leur volonté de défendre l'indépendance de la République²⁴.

Cette mise en avant d'une légitimité liée au fait accompli et à la souveraineté acquise sur le terrain est bien soulignée par un membre du périodique *Azat Artsakh*, un des principaux journaux de la RHK :

Depuis 1991, bien qu'avec de nombreuses difficultés liées à la non-acceptation de notre République par les gouvernements dictatoriaux azerbaïdjanais, l'indépendance du Haut-Karabagh s'est traduite dans les faits. Cela fait maintenant dix-sept années que nous défendons notre République, lorsque nécessaire avec la force, de telle manière que, plus le temps passe, plus notre gouvernement autonome s'affirmera et moins l'Azerbaïdjan pourra demander de faire marche arrière. S'il faut encore attendre une génération, très bien, nous ne sommes pas pressés²⁵.

La promotion d'une entité idéellement différente : l'usage de la symbolique de l'État

Au-delà des avancées institutionnelles concrètes, le mouvement d'étatisation est aussi mis en œuvre à travers la promotion d'une entité idéellement différente par le biais de l'usage de la symbolique de l'État. En effet, les élites de Stepanakert cherchent à favoriser un mouvement de personnification en mettant en scène une personne morale autonome et une « dramaturgie du pouvoir », selon l'expression de Philippe Braud²⁶. La mise en avant systématique par le GAHK de la figure de l'État indépendant dans les discours officiels, les pratiques et la production législative de l'entité contestée constitue en effet une stratégie visant à l'obtention d'une légitimation externe. À cet égard, le ministère des Affaires étrangères de la RHK joue alors le rôle de vitrine de l'État en adoptant une véritable stratégie de communication vis-à-vis de l'extérieur. Le GAHK utilise les rituels, célèbre le jour de l'Indépendance et participe à d'autres événements officiels. Par exemple,

24. « Answer of NKR Foreign Minister Georgy Petrossian to the Question of Mass Media Representatives », dans *IA Regnum, Voices from Russia. Sources from the Homeland and the Diaspora*, 21 février 2006, [<http://02varvara.wordpress.com/category/ia-regnum>], consulté le 12 octobre 2008.

25. Entretien téléphonique avec G. Mathevousian du journal *Azat Artsakh*, Stepanakert, Haut-Karabagh, le 20 septembre 2008, 30 minutes [traduit de l'anglais].

26. Philippe Braud, 1997, *Science Politique 2. L'État*, Paris, Le Seuil.

le 20 février 2008, le GAHK a organisé une cérémonie à l'occasion du vingtième anniversaire du mouvement de libération. Cette vision d'une souveraineté qui demeure symbolique en l'état, mais qui serait néanmoins fondée sur la capacité d'autogouvernance, est bien mise en avant par un journaliste arménien du quotidien *Demo* de Stepanakert, lorsqu'il déclare :

Tant que nous serons en mesure de défendre notre territoire, d'assurer le contrôle militaire de celui-ci, il ne peut y avoir d'autre issue pour le Haut-Karabagh que l'autodétermination et l'indépendance. Organiser un nouveau référendum sous supervision internationale donnerait le même résultat. Il faut que l'Azerbaïdjan accepte la réalité sur le terrain. De même, si la communauté internationale accepte l'indépendance du Kosovo, celle du Haut-Karabagh est tout autant légitime. Les Arméniens du Karabagh et les Albanais du Kosovo ont en commun un passé de répression qui justifie leur demande d'indépendance vis-à-vis de leur oppresseur²⁷.

Cette mise en avant du respect par le Haut-Karabagh de l'ensemble des critères traditionnels définissant un État explique l'usage de la rhétorique qui y est associée par le ministère des Affaires étrangères, ce dernier soulignant la mise en œuvre d'un « État de droit », d'« élections libres » ou de « propositions législatives » par le « président de la République ». La promotion d'une volonté d'enracinement des valeurs de la démocratie traduit dans ce sens la volonté de rupture symbolique avec le communisme et, par extension, de séparation par rapport à un retour potentiel au statut antérieur du territoire. Un « drapeau national » fut ainsi adopté le 2 juin 1992, même si seule une bandelette hachurée représentant la discontinuité territoriale entre Erevan et Stepanakert permet de le différencier de celui de l'Arménie. Bien que les quelques représentations extérieures de la RHK soient généralement autofinancées par la diaspora, la RHK qualifie ses représentants d'« ambassadeurs » et de « consuls », d'une République qui demeure pourtant juridiquement non reconnue. Les propos de Vardan Barseghian, « ambassadeur » de la RHK aux États-Unis, soulignent bien cette vision d'un État en puissance :

La République du Haut-Karabagh respecte l'ensemble des critères traditionnels et acceptés internationalement comme étant qualificatifs d'un État, à savoir le contrôle d'un territoire défini, une population permanente, un gouvernement démocratiquement élu, des forces armées régulières et la capacité

27. Entretien téléphonique avec un journaliste du quotidien *Demo* de Stepanakert, Haut-Karabagh, 31 octobre 2008, 30 minutes [traduit de l'anglais].

de mettre en œuvre des relations internationales avec d'autres États, y compris la participation à des négociations de paix et l'existence d'ambassades permanentes à Moscou, à Paris, à Washington et ailleurs²⁸.

Selon ses défenseurs, même sans reconnaissance internationale à court terme, l'indépendance du Haut-Karabagh est inéluctable puisqu'elle s'appuie sur un fait accompli, sur la perception d'une viabilité et d'une « capacité souveraine », même imparfaite, de la RHK. Suivant cet ordre d'idées, le ministre des Affaires étrangères de la RHK, Georgy Petrossian, déclare au journal *Demo* de Stepanakert en mars 2006 :

Le problème de « la reconnaissance des États non reconnus » qui fait partie intégrante des réalités internationales contemporaines n'est pas nouveau. Il est difficile de parler d'un processus commun. En fait, il ne s'agit pas tant de mettre en place « une fois » un acte de reconnaissance d'un État, mais plutôt de donner un début d'existence à un État, qui, parallèlement à ce droit, doit faire face à des obligations concrètes vis-à-vis de la communauté internationale [...] Suivant la philosophie des relations internationales contemporaines, le critère déterminant semble plutôt la viabilité, la capacité de ces États à assurer la sécurité et à protéger les droits de leurs citoyens, plutôt que toute autre conjoncture politique autour de leur existence [...] L'absence d'un gouvernement externe sur le Haut-Karabagh est un signe positif pour la RHK, parce qu'en soi cela montre la reconnaissance de l'important degré d'organisation autonome du peuple du Karabagh, qui est capable de mettre en œuvre une gouvernance effective, de conduire une politique extérieure et d'assurer sa propre sécurité grâce à des autorités élues²⁹.

L'ouverture de représentations diplomatiques à l'étranger, comme le 5 février 1993 à Moscou, le 25 août de la même année en France, à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe, puis le 17 octobre 1997 à Washington aux États-Unis, constitue donc une stratégie de communication visant à doter la RHK d'une existence effective. La RHK a de même établi des relations interparlementaires avec la Russie par le biais de la loi du 4 juillet 1994.

28. Propos de Vardan Barseghian, ambassadeur de la République du Haut-Karabagh aux États-Unis, dans Office of the Nagorno-Karabakh Republic in the USA, février 2002, « Nagorno Karabakh Independence Marked on Capitol Hill », *Artsakh Newsletter*, vol. 4, n° 1, Washington, [<http://www.nkrusa.org>], consulté le 21 mai 2008.

29. Georgy Petrossian, mars 2006, « Statement of the Nagorno-Karabakh Republic Ministry of Foreign Affairs », dans *Demo*, journal du Haut-Karabagh, Stepanakert, [<http://www.demo.ktsurf.net>], consulté le 10 octobre 2008.

Une autre stratégie plus récente d'« internationalisation » a été de favoriser l'accès des organisations non gouvernementales (ONG) internationales au territoire, même si peu d'entre elles désirent s'y rendre. Le 6 août 2002, la RHK a donc signé un accord permettant au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de se rendre sur tous les lieux d'emprisonnement du territoire pour veiller aux conditions des prisonniers de guerre. Comme le déclarait Tatoul Markarian, ambassadeur arménien aux États-Unis en 2007,

L'autodétermination du Haut-Karabagh est la clé de voûte vers l'obtention de la paix et de la prospérité à long terme au sein de la région. Nous comprenons que le règlement du conflit requiert de sérieux compromis de la part de toutes les parties. Néanmoins, je suis convaincu, comme beaucoup d'autres, qu'une solution au conflit sera basée sur les faits et le droit à l'autodétermination du peuple du Haut-Karabagh, principe devant nécessairement être au centre d'un règlement final du conflit³⁰.

Le 12 mars 2008, à la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo le 17 février, l'ensemble des partis politiques du parlement de Stepanakert ont d'ailleurs signé une déclaration commune demandant « aux Parlements de tous les États d'être cohérents dans la reconnaissance des États formés sur la base du droit d'autodétermination des peuples, en évitant de formuler deux poids deux mesures »³¹.

L'ambiguïté entre rattachement et indépendance : vers la persistance d'une souveraineté imparfaite ?

Étatisation par la force des faits ou par la puissance des mots, les deux facettes concrètes et symboliques du mouvement d'éta-tisation semblent toutefois plus complémentaires qu'opposées. La coexistence de ces deux dimensions pratiques et idéelles s'explique par la persistance d'une ambiguïté volontaire entre le désir d'indépendance d'une part et la perspective d'un rattachement à l'Arménie d'autre part. Historiquement, la cause première du mouvement d'éta-tisation du Haut-Karabagh, d'une première tentative de déclaration d'indépendance, réside dans le refus du

30. Tatoul Markarian, cité dans « Massachusetts State Assembly Welcomes President Ghoukasian. Reps. Koutoujian and Kaprielian Initiate a Pioneer Resolution in Recognition of Artsakh's Achievements », dans Office of the Nagorno-Karabakh Republic in the USA, *Artsakh Newsletter*, 2002, vol. 4, n^{os} 5-6, Washington, [http://www.nkrusa.org], consulté le 21 avril 2008.

31. Déclaration des partis politiques de l'Assemblée nationale de la République du Haut-Karabagh, citée dans *Azat Artsakh*, le 12 mars 2008, Stepanakert.

rattachement à l'Arménie par le Soviet suprême d'URSS³². De même, profitant de l'introduction de la *glasnost* et de la *perestroïka*, les Arméniens du Karabagh demandèrent d'abord l'union avec l'Arménie le 20 février 1988, mais, devant les difficultés d'un rattachement à court terme, ils entreront en sécession le 12 juin. Tant dans les années 1920 que dans les années 1980, l'impossibilité d'un rattachement constitue donc le catalyseur de l'étatisation suivant le leitmotiv « tout sauf l'Azerbaïdjan ». Le va-et-vient permanent entre la question nationale et la question étatique, cette alternance entre une demande de rattachement à l'Arménie en fonction des conjonctures, d'une part, et un mouvement d'étatisation et d'« invention » d'une identité « karabaghienne », d'autre part, constitue une constante de la trajectoire ambiguë du Haut-Karabagh, qui s'est érigé en État *de facto* dans l'unique objectif d'autonomisation vis-à-vis de l'Azerbaïdjan : son statut hybride mêle paradoxalement une revendication d'autonomie perpétuelle à une structure étatique en gestation néanmoins potentiellement transitoire.

Pour les Arméniens, le caractère majoritaire de la communauté arménienne du Haut-Karabagh et le statut exceptionnel de l'OAHK, puisque l'URSS ne lui octroya pas le statut de République (ce qui aurait doté l'entité d'une possibilité légale de sécession), rendraient illégitime la décision du Kavburo de 1921 de rattacher la région à la RSS d'Azerbaïdjan, tout en justifiant l'unification avec l'Arménie. Comme le souligne un membre de la représentation du Haut-Karabagh aux États-Unis, « la demande d'unification avec l'Arménie était cohérente avec l'appartenance à l'Union soviétique. La désintégration de l'URSS a rendu possibles l'autodétermination des anciennes RSS de même que l'indépendance du Haut-Karabagh, suivant la volonté de la majorité et le respect des frontières de l'OAHK³³. »

Bien que l'Arménie soutienne officiellement le statut final qui devrait être décidé par la population du Haut-Karabagh elle-même, certains membres du gouvernement ne cachent pas leur volonté d'unification à long terme, d'autres formations plus radicales soutenant même l'installation d'Arméniens au sein des territoires occupés. Pour les autorités de Stepanakert, un compromis ultime reviendrait à la mise en place d'une confédération incluant deux États autonomes, le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan. Selon leur point de vue, être passé de la réunification avec l'Arménie à l'indépendance est en soi une concession

32. Torossian, *Le Haut-Karabakh arménien. Un État virtuel?*, p. 17.

33. Entretien téléphonique avec un membre du bureau de la représentation officielle de la République du Haut-Karabagh aux États-Unis, 10 avril 2008, 20 minutes [traduit de l'anglais].

à la position de l'Azerbaïdjan, puisque l'annexion d'un territoire par un autre État est condamnée par le droit, mais pas l'institution d'une confédération d'États. Aucun État n'a cependant reconnu la République *de facto* indépendante jusqu'à ce jour, pas même l'Arménie. Cette position s'explique par le fait qu'Erevan ait toujours défendu que le conflit concerne exclusivement le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan, l'Arménie jouant alors simplement le rôle d'un acteur tiers, d'une «partie intéressée». Reconnaître l'indépendance de la RHK reviendrait clairement à contredire son impartialité pourtant affichée. Cela fermerait aussi la possibilité d'une union potentielle ou d'une annexion de fait sur le terrain, dans le cas de l'échec des négociations internationales. La RHK est liée à l'Arménie par des relations de coopérations et d'interactions, ce qui n'empêche pas pour autant le GAHK de souvent défendre des positions différentes de celles d'Erevan. La promotion d'une autonomie décisionnelle par le GAHK constitue d'ailleurs l'un des éléments centraux de la stratégie d'étatisation, pour prouver que le règlement du conflit ne peut pas se décider à Erevan ou ailleurs, et qu'il faille faire intervenir le Haut-Karabagh et ses élites politiques.

La relation qui lie le Haut-Karabagh et l'Arménie relève de l'interpénétration et de la dépendance mutuelle, comme en atteste par exemple la nomination de Robert Kotcharian, premier président de la RHK, au poste de premier ministre de la République d'Arménie le 20 mars 1997. D'une part, depuis 1991, la vie politique intérieure arménienne s'est structurée autour de la question du Haut-Karabagh, utilisée comme un tremplin de renaissance nationale. D'autre part, les élites de Stepanakert cherchent à préserver leur autonomie vis-à-vis de l'Arménie, tout en jouant le rôle d'un groupe de pression sur la scène politique arménienne. Des stratégies politiques d'adaptation permettent en ce sens aux élites de Stepanakert de préserver leur capacité à exercer le pouvoir, malgré l'isolement politique et économique de leur enclave: le budget de l'État s'appuie sur un taux à prêt préférentiel octroyé annuellement par l'Arménie, de même que sur les contributions de la diaspora, généralement plus guidées par des motivations patriotiques qu'économiques; le problème de la mobilité à l'étranger, contrairement aux Palestiniens par exemple, est résolu par un accès facilité à la citoyenneté arménienne; celui de la production législative l'est aussi par une importation sélective de certaines lois arméniennes. La loi du 24 mars 1994 adoptée par le Parlement du Haut-Karabagh renforce de même la coopération interparlementaire entre les parlements de Stepanakert et d'Erevan, de telle sorte que les champs juridiques de l'Arménie et du Haut-Karabagh demeurent étroitement liés.

Le mouvement d'étatisation du Haut-Karabagh, aussi imparfait soit-il, conserve donc pour objectif principal le refus de la tutelle azérie. Cette dynamique demeure singulière dans le sens où étatisation et intégration vont de pair plus qu'ils ne s'opposent : suivant Sévag Torossian, « il ne s'agit pas d'établir un État territorialement défini et un processus irréversible d'indépendance perpétuelle, mais au contraire, de créer un "État virtuel" au statut final volontairement indéfini, afin de laisser la porte ouverte à la possibilité d'un rattachement à l'Arménie sur le long terme »³⁴. Alors que « les États existants se veulent établis de façon indéfinie », l'étatisation du Haut-Karabagh instaure une conception de l'État comme entité autonome pourtant potentiellement transitoire, un État précaire à la souveraineté volontairement imparfaite³⁵.

LE CONTRÔLE DE LA POPULATION: VERS UNE LÉGITIMATION SOCIALE DE L'ÉTATISATION?

Processus de contrôle territorial, d'instauration de nouvelles institutions et de pratiques, de même que d'importation et d'invention d'une symbolique renouvelée, le mouvement d'étatisation du Haut-Karabagh s'appuie en dernier lieu sur le contrôle de la population et la recherche d'une légitimation sociale de l'étatisation. Suivant l'expression de Stephen Ryan, aucune résolution du conflit entre les Arméniens et les Azéris ne semble possible sans « le développement d'un nouveau langage de dialogue afin d'aider à déconstruire l'héritage des mythes et des symboles sources de la confrontation »³⁶. La multiethnicité a pourtant été largement remise en cause par le conflit : l'Arménie était en effet constituée de 97,8 % d'Arméniens en 2001, l'Azerbaïdjan de 90,6 % d'Azéris en 2004 et le Haut-Karabagh de 95 % d'Arméniens en 2005³⁷. L'étatisation du Haut-Karabagh pose ainsi un dilemme central

34. Torossian, *Le Haut-Karabakh arménien. Un État virtuel?*, p. 18.

35. Serge Sur, 2000, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, p. 181.

36. Stephen Ryan, 1995, *Ethnic Conflict and International Relations*, Londres, Aldershot, p. 151.

37. Pour les estimations démographiques, voir successivement : pour l'Arménie, National Statistical Service of the Republic of Armenia, « Results of the 2001 Census of the Republic of Armenia », [<http://docs.armstat.am/census/pdfs/51.pdf>], consulté le 23 mars 2008 ; pour l'Azerbaïdjan, « Statistical Yearbook of Azerbaijan 2004 », [<http://www.azstat.org/publications/yearbook/SYA2004/Pdf/02en.pdf>], consulté le 23 mars 2008 ; pour le Haut-Karabagh, « Country Overview », Office of the Nagorno-Karabakh Republic in the USA, [<http://www.nkrusa.org/countryprofile/overview.html>], consulté le 6 avril 2008.

au regard de la définition de sa population permanente, puisque le processus d'institutionnalisation interne s'accompagne d'une dynamique de verrouillage externe qui vise à exclure les réfugiés azéris de la population du Haut-Karabagh, tout en cherchant à légitimer socialement cette mise au ban de la minorité azérie de la communauté nationale de la RHK. Le contrôle du GAHK sur sa population s'effectue donc à deux niveaux : d'abord, de manière directe, par l'utilisation politique de la démographie comme facteur de modification des équilibres internes et ensuite, de façon indirecte, par le contrôle de la population arménienne à travers son adhésion au projet politique de la RHK.

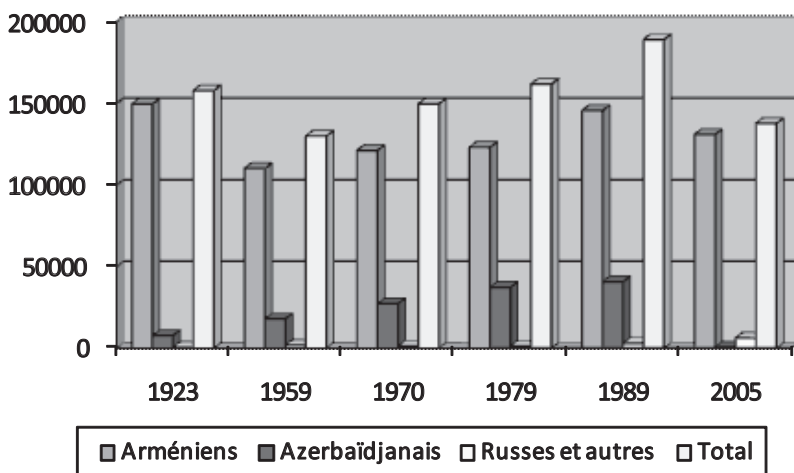
Le contrôle de la population s'exprime en premier lieu par la manipulation des équilibres démographiques. La figure 1 relative à l'évolution de la population totale du Haut-Karabagh souligne comment le poids de la communauté azérie s'est renforcé de moins de 5 % en 1923 à 21,5 % en 1989, contribuant au développement d'un sentiment de menace du point de vue arménien³⁸. En raison du nombre important de déplacés, la situation démographique de la région est redevenue celle qui était la sienne en 1965, les affrontements ethniques ayant obligé la majorité des Azéris du Karabagh à fuir le territoire. Aujourd'hui, le ministère des Affaires étrangères de la RHK considère que les résidents au sein des territoires sous son contrôle sont des citoyens du Haut-Karabagh et que tous les nationaux arméniens dont les ancêtres ont vécu sur le territoire de l'Azerbaïdjan soviétique peuvent potentiellement devenir citoyens de la RHK, soit environ 500 000 personnes selon les autorités. Une loi en préparation a pour objectif de donner à toutes les personnes nées au Haut-Karabagh la double citoyenneté de la RHK et de l'Arménie³⁹. Même si ces décisions demeurent sans valeur au regard du droit international, le GAHK n'étant pas considéré comme une source de droit légitime, elles permettent bien d'illustrer comment le contrôle de la population s'exprime par le facteur démographique en étendant symboliquement l'accès à la citoyenneté de la RHK à certains non-résidents arméniens, tout en omettant volontairement d'évoquer l'ensemble des réfugiés azéris

38. Ces données ont été construites par l'auteur à partir de la comparaison entre plusieurs sources, notamment : European Armenian Federation for Justice and Democracy, [<http://eafjd.eu/spip.php?article251&lang=en>], consulté le 11 mars 2008 ; « Country Overview », Office of the Nagorno-Karabakh Republic in the USA, [<http://www.nkrusa.org/countryprofile/overview.html>], consulté le 6 avril 2008 ; et International Crisis Group, 2005, « Nagorno-Karabakh : Viewing the Conflict from the Ground », *Crisis Group Europe Report*, n° 166, Tbilisi/Bruxelles, 14 septembre, p. 5-6.

39. International Crisis Group, 2005, « Nagorno-Karabakh : A Plan for Peace », *Crisis Group Europe Report*, n° 167, 11 octobre, p. 7-11.

du Haut-Karabagh, qui, par extension, deviennent de fait exclus de la citoyenneté karabaghienne réinventée. Par ce processus, le GAHK «réinvente» la nation du Haut-Karabagh, ce qui contribue à modifier les conditions de sortie de conflit de manière durable et rend problématique le retour des réfugiés azéris du point de vue de la paix sociale.

Figure 1. Évolution de la situation démographique au Haut-Karabagh (1923-2005)



D'une manière générale, les 304 000 réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan et les 250 000 réfugiés azéris d'Arménie sont utilisés tant par le GAHK que par l'Azerbaïdjan comme des instruments de leurs stratégies respectives⁴⁰. L'Azerbaïdjan considérait en 2008 que l'Arménie tentait de consolider sa position «par le biais d'activités illégales sur les territoires occupés d'Azerbaïdjan», ce que Bakou définit comme «une politique de colonisation illicite et massive de la population dans les territoires occupés»⁴¹. Il est vrai que les autorités de Stepanakert tentent de favoriser l'installation de nouvelles familles, notamment dans la région de Latchine, les déplacés arméniens pouvant devenir propriétaires d'une maison

40. Voir pour l'année 2003 les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR/UNHCR), 2005, «Statistical Yearbook 2003», [<http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/42aff7e84.html>], consulté le 18 novembre 2008.

41. Assemblée générale des Nations Unies, 62^e session, 86^e séance plénière, AG/10693, «La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés», Projet de résolution A/62/L.42, 14 mars 2008.

inoccupée après y avoir résidé pendant trois années, selon les lois de la RHK⁴². Beaucoup d'Arméniens réfugiés d'Azerbaïdjan y voient ainsi une compensation pour la perte de leur bien. La situation de vide juridique dans laquelle se trouvent les « déplacés internes » arméniens ne leur permet pas de bénéficier de l'aide humanitaire au même titre que les Azéris (puisque la RHK n'est pas reconnue), ce qui les rend dépendants du soutien du GAHK, qui en profite pour légitimer ses actions. Selon les paroles d'un membre du ministère des Affaires étrangères du GAHK,

Les Arméniens s'installant dans les régions de Latchine, de Kelbajar et de Jebrail se rendent sur place de leur propre initiative, beaucoup viennent d'Azerbaïdjan, certains d'Arménie. Depuis la guerre, les Arméniens ne peuvent plus vivre en sécurité en Azerbaïdjan. Certains pensent retourner, mais la plupart trouvent ici un lieu de résidence plus sûr. Leurs conditions de vie sont difficiles, notamment en raison du peu d'eau, d'électricité et d'infrastructures. Il est normal que nous les aidions dans leur démarche⁴³.

Stepanakert souligne paradoxalement que les installations ne relèvent pas de son initiative et que peupler ces régions serait une « ceinture de sécurité légitime » pour le GAHK ainsi qu'une compensation à l'impossibilité des déplacés arméniens de retourner en Azerbaïdjan. Le soutien à l'installation de populations dans les territoires occupés constitue néanmoins une violation claire du droit international, puisqu'il existe une possibilité réelle que ces mouvements de populations sur le terrain deviennent irréversibles à long terme.

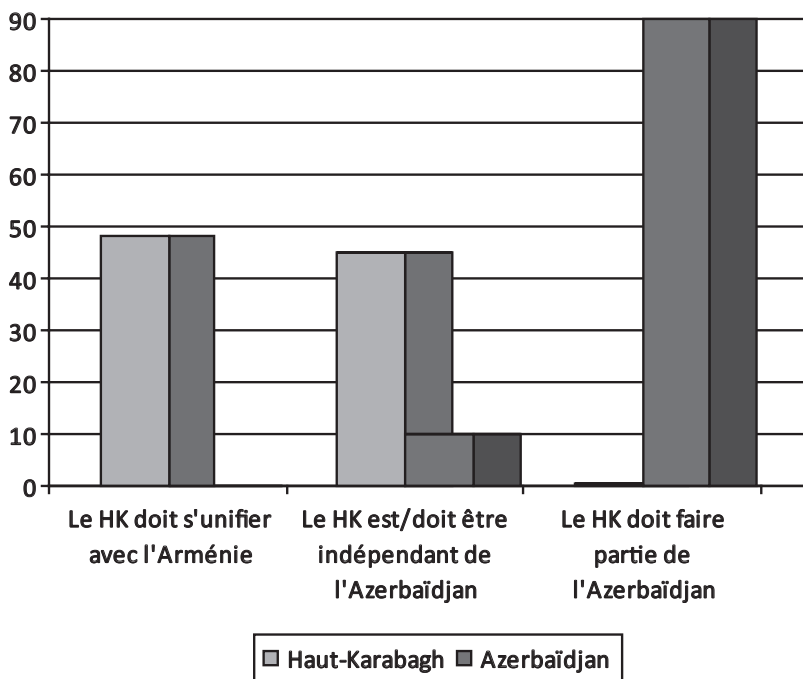
Le contrôle de la population s'exprime enfin de manière indirecte, par les discours et les stratégies de confrontation des élites vis-à-vis de l'Azerbaïdjan en général et des Azéris en particulier, qui favorisent la légitimation sociale du projet d'étatisation et de séparation de la RHK. Il n'existe en effet aucun mouvement politique en faveur d'un compromis, de même que très peu de voies de communication au sein des sociétés arméniennes et azéries. L'adhésion populaire à l'égard du rejet de l'autorité de l'Azerbaïdjan se retrouve ainsi au niveau sociologique. La figure 2 confirme

42. Il est estimé que 47 400 Azéris et Kurdes vivaient à Latchine avant la guerre, alors qu'aujourd'hui la population de la ville est entièrement arménienne et ne dépasse pas 10 000 habitants. (Voir Arpi Harutyunyan, 2008, « Dark-adapted Eyes », *Transitions Online*, 11 avril, [<http://www.tol.cz/look/TOL/section.tpl?IdLanguage=1&IdPublication=4&tpid=10>], consulté le 11 avril 2008.)

43. Entretien par Internet avec un personnel administratif du ministère des Affaires étrangères de la République *de facto* indépendante du Haut-Karabagh, 6-10 avril 2008, plusieurs courriers [traduit de l'anglais].

l'attitude partagée des Arméniens du Haut-Karabagh entre partisans de l'unification avec l'Arménie (48,3 %) et supporters de l'indépendance (44,9 %), même si le refus de la tutelle azérie est consensuel, seulement 0,9 % des personnes interrogées se prononçant pour le maintien au sein de l'Azerbaïdjan⁴⁴. Au contraire, en Azerbaïdjan, seulement 0,1 % des personnes interrogées considèrent que le Haut-Karabagh doit s'unifier avec l'Arménie, même si 10,2 % reconnaissent que le territoire *est de facto* indépendant, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il *doit* l'être : 89,7 % des Azéris interrogés déclarent en effet que le territoire doit faire partie de l'Azerbaïdjan.

Figure 2. Le statut du Haut-Karabagh vu par les populations de Stepanakert et de Bakou (%)



44. Les données ont été reconstruites à partir de deux enquêtes sociologiques récentes. Pour le Haut-Karabagh, le club de presse de Stepanakert a effectué une étude en octobre 2003 sur un échantillon de 1000 personnes au sein de la capitale. Pour l'Azerbaïdjan, le club de presse de Bakou a organisé une étude similaire entre 2001 et 2003 à Bakou, portant sur 1155 personnes. (Voir respectivement : Stepanakert Press Club, 2004, « Mountainous Karabakh in the Mirror of Public Opinion », Stepanakert, p. 203 ; et Baku Press Club, 2004, « The Karabakh Conflict and Prospects for Settling It, the Results of Sociological Research and Media Coverage of the Karabakh Settlement Problem, 2001-2003 », Bakou, p. 9.)

Alors que les élites arméniennes et azéries trouvent un intérêt mutuel au statu quo, sur le terrain, les Arméniens et les Azéris pâtissent conjointement des conséquences économiques et sociales de l'absence de résolution politique négociée. L'incapacité des sociétés à prendre en compte la perspective de concessions nécessaires est avant tout le résultat du manque de préparation totale de celles-ci à un compromis politique par leurs dirigeants respectifs. Du point de vue du GAHK néanmoins, indépendamment du gel diplomatique du contentieux, la séparation vis-à-vis de l'Azerbaïdjan est d'autant plus irréversible que le mouvement d'étatisation demeure légitimé par la majorité locale des Arméniens du Haut-Karabagh.

CONCLUSION

Au final, dans quelle mesure le mouvement d'étatisation favorisé par le GAHK contredit-il la logique du « gel » du conflit en modifiant les conditions de sa résolution ? L'étude du cas de la minorité arménienne du Haut-Karabagh permet de tirer plusieurs enseignements. Le « désir d'État » du Haut-Karabagh trouve d'abord sa source dans l'impossibilité d'un rattachement à l'Arménie, tant dans les années 1920 qu'à la fin des années 1980, comme suite aux mouvements ayant émergé à travers la *perestroïka*. Le Haut-Karabagh s'est paradoxalement converti en symbole d'une quête identitaire nationale tant pour les Arméniens que pour les Azéris lors de la désintégration de l'URSS. Depuis le gel diplomatique du conflit en 1994, fort de son contrôle territorial, la souveraineté imparfaite de la RHK a néanmoins été utilisée sur le terrain par le GAHK comme un instrument de consolidation de son autonomie. Le mouvement d'étatisation se retrouve dans un processus concret d'institutionnalisation de même qu'à travers un usage constant de la symbolique de l'État : création d'un drapeau, d'une armée nationale, d'un hymne et d'administrations, dans le but de faire évoluer l'« ethos » du Haut-Karabagh d'une entité au statut indéfini à celui de territoire indépendant. Les contradictions inhérentes du droit international, tiraillé entre les principes de l'inviolabilité des frontières et le droit à l'autodétermination, fournissent à chaque partie des arguments en faveur de leur cause, forgeant un antagonisme de légitimités concurrentes. Prenant le contrepied de cette impasse juridique, le GAHK rejette son passé communiste et par extension son statut antérieur, tout en important, au moins en apparence, les pratiques de la démocratie. Il cherche à compenser son déni de souveraineté externe par la mise en scène de processus électoraux forgeant une nouvelle légitimation endogène. L'occupation de territoires, le soutien à

l'installation de civils ou l'intérêt des élites à l'absence de dialogue entre les populations sont autant d'éléments visant à modifier les équilibres démographiques ou à perpétuer le consensus nationaliste afin de modifier les conditions de résolution du conflit en leur faveur. La thèse soulevée par notre étude est donc que, au-delà du «gel» formel de la dispute aux niveaux diplomatique et international, les évolutions politiques sur le terrain *au sein même* d'une entité contestée constituent des instruments de «dégel» du conflit, dans le sens où elles engendrent des mutations institutionnelles, sociales et identitaires qui auront nécessairement un impact sur les modalités futures de résolution du contentieux. Cet argument, formulé à partir du cas d'étude que constitue le Haut-Karabagh, a évidemment une profondeur comparatiste, ayant des implications potentielles sur la manière de repenser un certain nombre de conflits du même ordre dans le monde contemporain. Sans prétendre ici à l'exhaustivité, plusieurs pistes d'interprétation comparatives peuvent être formulées à partir du cas du Haut-Karabagh.

Tout d'abord, le «gel» du conflit au niveau diplomatique et la passivité de la communauté internationale semblent indirectement constituer des puissants moteurs, non de modération, mais de maintien, voire de renforcement de la volonté de séparation et des perceptions mutuellement exclusives des populations, conduisant à un décalage croissant entre les accords politiques négociés par les parties et la capacité réelle à les appliquer sur le terrain. En Abkhazie ou en Transnistrie par exemple, malgré l'isolement international de ces entités contestées, la variable temporelle n'a pas modéré le désir d'autonomie, même de séparation. De plus, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le statu quo ne fait qu'offrir une conjoncture favorable, donnant la possibilité au GAHK de construire un État en gestation, malgré les difficultés. Là encore, des similitudes se retrouvent avec le mouvement d'institutionnalisation de la Transnistrie qui se fonde d'abord sur le contrôle militaire du territoire. Les Abkhazes s'appuient quant à eux sur un territoire potentiellement riche et économiquement viable. Nous avons de même vu que, pour le GAHK, la souveraineté pleine et entière *n'est pas* le compromis maximal et son corollaire *a minima* le fédéralisme : son objectif *n'est pas* de négocier la division des pouvoirs étatiques au sein du territoire azerbaïdjanais, mais bien de *sortir* de cet État, un élément qui se retrouve par exemple dans le cas du Kosovo. Pour l'État *de facto*, la souveraineté n'est pas négociable, la confédération correspondant ainsi au compromis ultime possible. Tant dans le cas de la Transnistrie, de l'Abkhazie ou de l'Ossétie du Sud, le mouvement concret d'étatisation interne ou l'usage de la symbolique de l'État constitue une réponse à l'impossibilité d'un rattachement à la Russie ou d'une plus grande indépendance vis-à-vis de la Moldavie ou de la Géorgie dans le

but de la défense de leurs intérêts culturels et politiques. Le rôle de tierces parties est de même une constante, contribuant dans une certaine mesure à convertir les territoires contestés en pions sur leur échiquier régional. Enfin, dans d'autres cas au-delà de l'espace postsoviétique, le soutien à l'installation de populations constitue certainement l'un des éléments internes les plus flagrants contredisant la vision de conflits gelés : en favorisant l'installation de populations au Sahara occidental et en réduisant le poids démographique des Sahraouis à une minorité, le Royaume du Maroc a torpillé d'avance en sa faveur le résultat d'un référendum éventuel sur le statut du territoire ; en facilitant l'immigration de Turcs d'Anatolie, les autorités de la République turque de Chypre du Nord (RTCN) renforcent progressivement l'identité « turque » du territoire au détriment de sa composante « chypriote ». Forgeant des États virtuels ou transitoires, le mouvement d'étatisation, lorsqu'il s'appuie sur un contrôle effectif du territoire revendiqué, n'en demeure pas moins un processus institutionnel et sociologique concret qui modifie les conditions de sortie du conflit considéré. Il semble donc que la souveraineté imparfaite ait encore de beaux jours devant elle.